

Bitu Rub Combo BB 594 — Composant B

Fiche de données de sécurité | Traduction française de la source anglaise issue du dossier source turc | Révision source 0 | 19.01.2022 | MSDS EN-5

Préparée conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité (Journal officiel du 19.12.2014, n° 29204) et au règlement (CE) n° 1272/2008.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

Identificateur : mélange, Bitu-Rub Combo BB 594, composant B. Utilisation identifiée : revêtement épais d'étanchéité élastique bicomposant à base de bitume-caoutchouc modifié par polymères. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara, Turquie ; tél. 0312 626 50 12 ; fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison UZEM 114 ; +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Classification SEA : irritation cutanée, catégorie 2, H315 ; sensibilisation cutanée, catégorie 1B, H317 ; lésions oculaires graves, catégorie 1, H318. Pictogrammes GHS05 et GHS07 ; mention d'avertissement : « Danger ». Composant dangereux déclaré : ciment. H315 provoque une irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H318 provoque de graves lésions des yeux. Conseils de prudence : P102 tenir hors de portée des enfants ; P261 éviter de respirer les poussières ; P264 se laver soigneusement les mains à l'eau après manipulation ; P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection du visage ; P302+P352 en cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon ; P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux, rincer prudemment à l'eau plusieurs minutes, retirer les lentilles si possible et continuer le rinçage ; P310 appeler immédiatement le centre antipoison national au 114 ou un médecin ; P362 retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation ; P333+P313 consulter si l'irritation persiste. La source associe le code P333+P313 à la phrase « If eye irritation persists » ; code et formulation sont reproduits comme indiqués dans la source. P501 éliminer contenu/récipient conformément à la réglementation locale. Autres dangers : le clinker sec ou humide peut gravement léser les yeux ; la gravité dépend de la durée du contact. Le clinker sec n'est pas absorbé par la peau, mais un contact prolongé avec la peau humide ou en sueur peut irriter. Ne pas avaler : l'ingestion peut provoquer des brûlures de l'estomac, de la gorge et de la bouche. L'inhalation prolongée des poussières peut nuire à la santé et provoquer une irritation respiratoire ou des lésions pulmonaires. Le clinker est un solide granulaire gris, inodore, non inflammable et non explosif. Une exposition brève au clinker sec présente peu ou pas de danger ; l'exposition prolongée au clinker humide ou au clinker sec sur une partie humide du corps peut endommager les tissus (peau, yeux, voies respiratoires) par brûlure caustique, y compris des brûlures graves du troisième degré potentiellement irréversibles.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances : sans objet. 3.2 Mélanges :

Composant	Identifiant Concentration Classification
Ciment	CAS 65997-15-1 5–20 % Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1B, H317 ; « z Hsr. 1, H31 » [mention illisible/telle que transcrite dans la source] ; STOT SE 3, H335
Silice	CAS 14808-60-7 60–90 % non classée

4. Premiers secours

Inhalation : transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Contact cutané : laver abondamment à l'eau et retirer les vêtements contaminés ; en cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Contact oculaire : rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer les lentilles si elles peuvent l'être facilement, poursuivre le rinçage et consulter immédiatement un médecin. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Aucun signe ou effet aigu ou différé n'est indiqué dans la source. Traitement médical particulier : aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone. Moyen inadapté : jet d'eau à grand débit. En cas d'incendie, des fumées toxiques peuvent être libérées. Les pompiers portent un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome à masque complet en pression positive. Les vêtements conformes à EN 469, y compris casque, bottes et gants, assurent une protection de base contre les incidents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Personnel non spécialisé : ventiler la zone de déversement et éviter tout contact avec la peau et les yeux. Intervenants : ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Éviter le rejet dans l'environnement. La source indique de recueillir le déversement liquide avec un matériau absorbant, puis de le placer dans des récipients fermés pour élimination ; elle recommande de confier les matières ou résidus solides à une installation agréée. Cette instruction est reproduite sans corriger la mention de liquide pour le composant B en poudre. Pour les contacts d'urgence, voir section 1 ; EPI, section 8 ; déchets, section 13.

7. Manipulation et stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés pour prévenir les fuites et assurer une bonne ventilation/extraction du lieu de travail. Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Stocker à l'intérieur, dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil et des conditions météorologiques défavorables. Éviter la formation de poussières. Durée de conservation : 12 mois à compter de la date de fabrication. Éviter la formation de poussières. Durée de conservation : 12 mois à compter de la date de fabrication.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Stéarate de zinc (CAS 557-05-1) : WEL, TWA : 10 mg/m³ (poussières inhalables) et 4 mg/m³ (poussières respirables). Silice (CAS 14808-60-7) : WEL, TWA : 0,1 mg/m³ (silice cristalline respirable). Assurer une bonne ventilation du lieu de travail ; prévoir des lave-yeux et douches de sécurité dans toute zone d'exposition potentielle. Mains : gants de protection EN 374. Yeux : lunettes de sécurité EN 166. Corps : vêtements adaptés. Voies respiratoires : appareil respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Poudre
Couleur	Gris
Odeur / seuil olfactif	Aucune donnée appropriée
pH / vitesse d'évaporation relative	Aucune donnée appropriée
Point de fusion / congélation	Aucune donnée appropriée
Point d'ébullition / point éclair / auto-inflammation	Aucune donnée appropriée
Température de décomposition / inflammabilité	Aucune donnée appropriée
Pression / densité relative de vapeur	Aucune donnée appropriée
Densité relative	1,60–1,80 kg/l
Solubilité / Log Pow / viscosités	Aucune donnée appropriée
Propriétés explosives/oxydantes / limites d'explosivité	Aucune donnée appropriée
Autres informations	Aucune donnée

10. Stabilité et réactivité

Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte. Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage ; aucune réaction dangereuse connue. Aucun produit de décomposition dangereux lors d'un stockage correct et d'une utilisation conforme. Peut réagir avec de puissants agents oxydants. Aucune donnée appropriée supplémentaire n'est fournie sur les produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Irritation cutanée : provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves : provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée, mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique ou répétée et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique aiguë et chronique : non classées. Persistance/dégradabilité, bioaccumulation, mobilité dans le sol, évaluation PBT/vPvB et autres effets néfastes : aucune information supplémentaire.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales et nationales. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

14. Informations relatives au transport

Conforme aux exigences ADR/RID/IMDG/IATA/ADN. Le produit n'est pas classé dangereux pour le transport selon la réglementation en vigueur. Numéro ONU, désignation officielle de transport, classes de danger et groupe d'emballage : sans objet pour les cinq modes de transport. Dangereux pour l'environnement : non selon ADR, IMDG, IATA, ADN et RID. Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour l'utilisateur. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC : sans objet.

15. Informations réglementaires

La fiche a été préparée conformément au règlement relatif aux fiches de données de sécurité pour substances et mélanges dangereux, daté du 13 décembre 2014, n° 29204, par du personnel expert accrédité/certifié conformément audit règlement. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres informations

Abréviations : ADN, accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR, accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; FDS, fiche de données de sécurité ; EC50, concentration efficace médiane ; IATA, Association du transport aérien international ; IMDG, Code maritime international des marchandises dangereuses ; LC50, concentration létale médiane ; LD50, dose létale médiane ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques ; PBT, persistant, bioaccumulable et toxique ; PNEC, concentration prédite sans effet ; RID, règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SEA, règlement turc sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (11.12.2013, n° 28848) ; vPvB, très persistant et très bioaccumulable. L'information est fondée sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elle ne garantit pas l'exhaustivité ou l'exactitude. Elle sert uniquement de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité, et ne constitue ni garantie ni spécification de qualité. Elle s'applique au mélange indiqué et peut ne pas être valable en cas de mélange avec d'autres matériaux ou d'utilisation dans un autre procédé.